



Mon propriétaire détériore mon logement

Par **benoit**, le **28/04/2012** à **20:41**

Bonjour,

Je suis locataire depuis plus de 10 ans dans mon appartement actuel dans un immeuble géré par une SCI.

Durant 5 ans j'ai vécu dans les eaux d'évacuations de mes voisins du dessus, car les ouvriers engagés par les propriétaires n'ont pas été capable de trouver la cause durant 5 longues années. Mon assureur m'a toujours dit qu'il ne pouvait rien y faire. Les murs suppuraient d'eau et j'en avais tout le temps au sol, les meubles soutenant les miroirs et lavabo ont craqué de partout du fait de l'eau.

Depuis 2 ans maintenant que c'est arrêté, les propriétaires ont envoyé plusieurs fois des ouvriers pour réparer ma salle de bain qui, suite aux inondations qui ont duré 5 ans était dans un état pitoyable. Déjà les ouvriers viennent sans prendre rendez-vous et quand ils le font ils ne viennent pas me faisant perdre à chaque fois des jours entiers à attendre pour rien.

Le problème c'est qu'à chaque fois qu'ils passent ils détériorent plus mon appartement qu'ils ne le réparent. Ils ont réinstallé un lavabo, mais je ne peux pas le bouché pour m'en servir, car ils ont scié le mécanisme pour le faire. Ils n'ont pas fixé le meuble soutenant le lavabo et le miroir qui peut me tomber dessus n'importe quand et ils ont cassé le mécanisme de fermeture de ma baignoire. Ils ont même gratté la peinture sur mon plafond dans mon salon et ils n'ont jamais rien remis en état.

J'ai demandé à ce qu'une personne de la SCI se déplace enfin pour venir voir que les travaux étaient ni fait ni à faire. Quand elle est venue alors que la MOA, la MOE et les ouvriers étaient là, au lieu de fixer des délais pour que ce calvaire de 7 ans cesse, elle m'a insulté et a passé son temps à ce foutre de moi. Cette réunion s'est passée, il y a 3 mois et depuis, malgré que

je leur ai envoyé une lettre recommandée, je n'ai pas de nouvelle.

J'ai la mauvaise impression que leur but est de me rendre la vie impossible pour me faire partir à cause du plafonnement des loyers.

Je voudrais donc savoir ce que je peux faire et comment le faire (la procédure légale).

Puis-je demander un dédommagement, car pour moi le bail n'est pas respecté, puisque je suis censé avoir une salle d'eau en état de marche ce qui n'est pas le cas et uniquement de leur fait ?

Enfin à chaque fois, que les ouvriers, visiblement incapables de réaliser les travaux demandés, se déplacent cela est facturé dans nos charges. Comment peut-on exiger que ces frais soient remboursés puisqu'il ne sont pas fini ?

Merci
Benoit

Par **cocotte1003**, le **29/04/2012 à 03:01**

Bonjour, il n'y a aucune raison pour que ce soit vous qui payez les frais de déplacement des ouvriers. Effectivement votre situation a plus qu'assez duré, contactez l'ADIL de votre secteur, ils vous aideront à résoudre la situation au plus vite, cordialement